

FACTURE N° 4060073
N/REF : 11/06/2024 9H30 C:002048 I:03224
V/REF : BGW 27853
V/Email reçu le Mardi 11/06/2024 a 9H30

LOCARMOR SAS
ZI DE KERNEVEZ
5 RUE RONTGEN
BP 1454
29104 QUIMPER CEDEX

IMMEUBLE : 13 VILLENEUVE
13 RUE DE LA VILLENEUVE
29200 BREST

Guipavas, le 13 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 13 RUE VILLENEUVE BREST WC CHANTIER LOCARMOR
MOTIF : WC CHANTIER POMPAGE ET REMISE EN EAU BLEUE
Donneur d'ordre : M. B. LE FLOC'H

INTERVENTION DU 11/06/2024
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE WC CHIMIQUE
REMISE EN EAU
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 13/06/24 a 12H03 M. B. LE FLOC'H

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Pompage, nettoyage, remise en eau	WC chim.	1	95,00
				95,00
		TOTAL H.T.		95,00
		T.V.A. a 20,00%		19,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		114,00

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.

FACTURE N° 4060073

Adresse Facturation :

Locarmor SAS

Zl de Kernevez

5 rue Rontgen

BP 1454

29104 Quimper cedex

BON DE COMMANDE N°

DATE DU BON.....1106124

Pris en charge par : 26 Loc'A Banno

- la facturation sera établie et adressée en double exemplaire et au plus tard le 10 du mois suivant à l'**adresse de facturation** mentionnée ci-dessus.
- Toute facture nous parvenant après le 10 du mois suivant l'expédition sera comptabilisée le mois de sa réception et l'échéance de son règlement sera reportée d'un mois.

Aucune facture ne sera acceptée si elle ne porte pas référence du numéro et date du bon de commande.


VISA

Pris en charge par : L. Floc'h Bruno

- la facturation sera établie et adressée en double exemplaire et au plus tard le 10 du mois suivant

à l'adresse de facturation mentionnée ci-dessus.

- Toute facture nous parvenant après le 10 du mois suivant l'expédition sera comptabilisée le mois de sa réception

et l'échéance de son règlement sera reportée d'un mois.